


 454 m

 15 km

 rouge n°3


Cette belle randonnée en paliers successifs au titre évocateur vous transportera dans la montagne pour prendre de la hauteur sur la ville d'Argelès-sur-Mer.

Itinéraires et lieux à découvrir

Pour vous rendre sur le circuit 3, descendez vers le camping des Mimosas au niveau du passage à gué, tournez à gauche et empruntez **la piste DFCI-AI n° 42**. Au passage à gué, prenez le chemin sur votre gauche. Après une centaine de mètres, attaquez la première difficulté. Un raidillon sévère vous mène à flanc de coteaux pour la partie la plus roulante de ce parcours. Les dix premières minutes sont soutenues. Au sommet de cette côte, abordez environ 3 km de partie roulante en descente avec une petite relance jusqu'à la **bifurcation du Mas Cristine**.

Cette bifurcation marque un passage de la piste à une section goudronnée de 300 mètres. C'est également le dernier passage de repos avant d'entamer la montée principale. A la fin de la route prenez sur la droite la piste DFCI-AL 41. Les trois prochains kilomètres offrent peu de répit. Atteindre le point culminant de la randonnée VTT au **bassin en béton**. La randonnée se poursuit sur la droite du bassin sur la piste DFCI-AL n°39. Mais il reste encore quelques petites difficultés avant la longue descente jusqu'à **Valmy**.



Au virage après la **stèle des Aviateurs** vous pouvez tourner à gauche pour vous rendre à la Chapelle St-Laurent. Faites demi-tour et descendez en contrôlant votre vitesse dans les descentes. Soyez prudent aux abords des habitations.

Les suggestions

• La Tour de la Massane

Pour les plus téméraires, au niveau du bassin (retenue d'eau) la piste en face continue pendant 2 km par **la piste DFCI-AL 41 ter** en direction du **Roc del Corb** (terminus de la piste, altitude 580m). Au-delà, nous conseillons de **poser votre vélo et ou de le porter sur le sentier pédestre**. Au niveau de la place d'armes le chemin continue dans un pierrier qui monte raide à la tour de la Massane (Altitude 794m). La vue est panoramique sur l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales et de la mer Méditerranée.

Attention : Les sentiers de randonnées pédestres ne sont pas conventionnés pour la pratique de VTT